



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

A/47/337

12 août 1992

SEP 23 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Quarante-septième session  
Point 88 b) de l'ordre du jour  
provisoire\*

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Rapports récapitulatifs concernant le Bénin, Djibouti,  
l'Equateur, Madagascar, la République centrafricaine,  
le Tchad, Vanuatu et le Yémen

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	3
II. BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE .....	6 - 50	4
A. Bénin .....	6 - 16	4
B. République centrafricaine .....	17 - 23	6
C. Tchad .....	24 - 36	8
D. Madagascar .....	37 - 50	11
III. BUREAU REGIONAL POUR LES ETATS ARABES .....	51 - 76	14
A. Djibouti .....	51 - 60	14
B. Yémen .....	61 - 76	16

\* A/47/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE .....	77 - 82	20
Vanuatu .....	77 - 82	20
V. BUREAU REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES .....	83 - 93	22
Equateur .....	83 - 93	22

## I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-sixième session, le 19 décembre 1991, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 46/171 (Assistance économique spéciale au Tchad), 46/174 (Assistance spéciale au Yémen) et 46/175 (Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti). A sa quarante-cinquième session, le 21 décembre 1990, elle avait adopté la résolution 45/230 intitulée "Assistance au Bénin, à l'Equateur, à Madagascar, à la République centrafricaine et à Vanuatu". Dans chacune de ces résolutions, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter sur l'application de la résolution lors de sa quarante-septième session, un rapport. Le présent document contient les rapports du Secrétaire général établis en application de ces résolutions.

2. Ces rapports récapitulatifs constituent une mise à jour des informations qui figurent dans les rapports précédents du Secrétaire général : A/46/316 (Tchad et Djibouti), A/46/217-E/1991/94 (Yémen) et A/45/358 (Bénin, Equateur, Madagascar, République centrafricaine et Vanuatu).

3. L'introduction au document A/45/358 précise l'objet des programmes spéciaux d'assistance économique mis en place par l'Assemblée générale en faveur d'un certain nombre de pays en développement. Sur les huit pays énumérés ci-dessus, sept figurent sur la liste des pays les moins avancés établie par l'Assemblée générale. Suite au nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 1/ et au Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés 2/, adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le 14 septembre 1990, beaucoup de ces pays ont institué un système de tables rondes et, de plus en plus, intègrent le programme spécial d'assistance économique dans le système des tables rondes afin de mobiliser et de coordonner l'aide des donateurs. Le document A/45/358 fournit des renseignements sur le processus des tables rondes en tant que cadre pour évaluer la situation et les besoins futurs d'un pays. C'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui est l'organisme chef de file pour les tables rondes.

4. Dans son rapport intérimaire sur la réforme et le renouveau à l'Organisation des Nations Unies (A/42/234), le Secrétaire général a décidé que l'administration des programmes spéciaux d'assistance économique incomberait dorénavant au PNUD. En conséquence, le PNUD a établi les rapports ci-après à partir des informations communiquées par les gouvernements des pays intéressés par l'intermédiaire du coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement et représentant résident du PNUD, ainsi que des données obtenues auprès des bureaux régionaux du PNUD et des renseignements fournis par les bureaux, programmes et organismes des Nations Unies.

5. Dans le présent document, ces rapports récapitulatifs sont présentés en classant les pays en fonction du bureau régional du PNUD qui les dessert. Les informations supplémentaires sur les programmes spéciaux d'assistance

/...

économique ou sur les tables rondes peuvent être obtenues auprès du bureau régional approprié ou du gouvernement intéressé.

## II. BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE

### A. Bénin

#### 1. Généralités

6. Dans sa résolution 45/230, l'Assemblée générale a noté que le Bénin était toujours aux prises avec une crise financière qui avait atteint son paroxysme en 1989 à la suite de l'érosion de l'assiette fiscale, de l'effondrement du système bancaire, du fléchissement de la productivité des services fiscaux, de la persistance des conséquences des inondations désastreuses de 1988 et de la crise économique dans la région. L'Assemblée a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne et accroisse son aide au Bénin.

#### 2. Situation économique et financière

7. Le rapport du Secrétaire général (A/45/358) contient une brève description des changements politiques intervenus au Bénin en décembre 1989, des difficultés financières et économiques de ce pays et des principaux éléments du programme d'ajustement structurel adopté par le Gouvernement béninois, avec l'appui du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, pour la période 1989-1992.

#### 3. Table ronde d'avril 1992

8. La grave crise financière a provoqué un ralentissement du développement social et économique du Bénin. Avec l'assistance du PNUD, le Gouvernement béninois a tenu à Genève, les 2 et 3 avril 1992, une table ronde de donateurs. Celle-ci a donné au Gouvernement l'occasion d'examiner, avec les donateurs, la politique macro-économique, les stratégies sectorielles et la stratégie de développement social du Bénin ainsi que le programme d'assistance technique.

9. Le Gouvernement a rendu compte des résultats obtenus au cours du premier programme d'ajustement structurel et au cours des neuf premiers mois du deuxième. Dans l'ensemble, les mesures prises dans ce contexte, dans des conditions sociales et politiques extrêmement difficiles, ont commencé à porter leurs fruits : reprise de la croissance économique, assainissement des finances de l'Etat, élimination de certains obstacles externes à la croissance et restructuration du secteur public.

10. Le deuxième programme d'ajustement structurel a principalement pour objet d'équilibrer les finances publiques du Bénin, de promouvoir les secteurs bancaire et privé, de poursuivre la réforme du secteur public et de rationaliser le cadre institutionnel. Les donateurs ont noté avec satisfaction l'intention proclamée du Gouvernement d'intégrer les aspects

sociaux du développement dans sa politique macro-économique et de parvenir à un plus grand degré d'équité et de participation au développement national. A cet égard, les participants se sont prononcés en faveur d'une certaine décentralisation de l'administration et ont constaté le rôle important que les femmes, les associations rurales et les organisations non gouvernementales devaient jouer dans le développement.

11. On a noté que s'il était vrai que des progrès notables avaient été réalisés dans certains domaines clefs, la faiblesse persistante de l'économie contribuait à l'accroissement du chômage parmi les jeunes. Il a été reconnu qu'au cours des prochaines années, le Gouvernement allait devoir s'intéresser de près à la situation de dénuement extrême qui existait au sein des groupes vulnérables de la population. Un grand nombre des coûts sociaux de la restructuration et de la stabilisation financière n'avaient pas encore été payés et il fallait créer des conditions de croissance économique durable en tenant pleinement compte de la dimension humaine.

12. En vue de promouvoir les effets de l'assistance technique, le Bénin travaille, depuis 1989, à formuler une stratégie d'assistance technique dans le cadre des opérations d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique. Certains participants ont estimé qu'il fallait accélérer le transfert des compétences aux ressortissants du Bénin car les techniques étrangères occupaient actuellement une place très importante. On a déterminé que les domaines financier et douanier et celui de la gestion macro-économique appelaient particulièrement l'assistance technique des donateurs.

13. Les donateurs ont convenu des avantages à long terme que le Bénin retirerait de l'appartenance aux institutions de coopération économique et monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Le Gouvernement examine maintenant cette question.

14. Au total, les contributions annoncées par les donateurs à la Table ronde d'avril 1992 dépassent les besoins définis pour la période 1992-1994. Pour chaque secteur, des stratégies et des priorités ont été présentées aux donateurs et les besoins spécifiques seront examinés à des consultations sectorielles que le Gouvernement du Bénin doit préparer avec l'assistance d'un donateur principal dans le cadre des activités consécutives à la Table ronde. Six de ces consultations doivent se tenir prochainement. Voici le détail de ces consultations (secteur, pays ou organisme donateur principal et date provisoire) :

- a) Développement rural, France/Banque mondiale, octobre 1992;
- b) Dimension sociale du développement, Allemagne, novembre 1992;
- c) Education, France/Etats-Unis, décembre 1992;
- d) Infrastructure, Banque mondiale, février 1993;

/...

e) Secteur privé, Banque de développement de l'Afrique de l'Ouest, mars/avril 1993;

f) Santé, Commission des communautés européennes, mai 1993.

15. Egalement dans le cadre des activités consécutives, une réunion d'examen dans le pays est prévue pour mai 1993.

16. Des exemplaires des documents établis à l'intention de la Table ronde d'avril 1992 et du rapport de la Conférence peuvent être obtenus auprès du PNUD et du Gouvernement béninois.

## B. République centrafricaine

### 1. Généralités

17. Dans sa résolution 45/230, l'Assemblée générale a noté les graves difficultés que le Gouvernement centrafricain continuait à rencontrer depuis 1982 dans la réalisation des objectifs de son programme de développement du fait des effets pernicieux de la conjoncture économique internationale. L'Assemblée a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne et accroisse son assistance à la République centrafricaine.

### 2. Domaines d'action prioritaires

18. Les domaines d'action prioritaires identifiés dans le plan de développement quinquennal 1986-1990 et dans les premières phases du programme d'ajustement structurel de la République centrafricaine, lancé en 1981, sont indiqués dans les rapports du Secrétaire général (A/42/442, sect. II.B; A/43/483, sect. II.B; et A/45/358, sect. II.B). On peut mentionner : l'accroissement durable du produit national; le renforcement du système d'administration publique; l'élimination des obstacles au commerce extérieur et aux communications résultant de l'absence de débouché vers la mer; le développement social et la mise en valeur des ressources humaines du pays; la protection de l'environnement; et le renforcement de la capacité du pays en matière de planification nationale et de gestion socio-économique.

19. Une table ronde de donateurs, convoquée en avril 1991 par le Gouvernement avec l'assistance du PNUD, a donné au Gouvernement et aux donateurs la possibilité de débattre des stratégies économiques et financières, des priorités en matière de planification et des politiques sectorielles. Dans le cadre des activités de suivi à la Conférence, des consultations entre le Gouvernement et les donateurs sont prévues pour différents secteurs : santé (novembre 1992), éducation, formation et emploi (fin 1992 ou début 1993). Des exemplaires des documents de la Table ronde d'avril 1991 peuvent être obtenus auprès du PNUD ou du Gouvernement de la République centrafricaine.

/...

3. Aide reçue

20. Les rapports du Secrétaire général mentionnés au paragraphe 18 indiquent les domaines dans lesquels la communauté internationale a fourni un appui à la République centrafricaine alors que le Gouvernement de ce pays mettait en oeuvre les premières phases de son plan quinquennal de développement et de son programme d'ajustement structurel. Le tableau ci-après montre l'aide extérieure reçue par la République centrafricaine pour la période 1989-1991 (les prévisions sont indiquées entre parenthèses).

Tableau 1

Aide extérieure à la République centrafricaine, 1989-1991

(En milliards de francs CFA)

	1989	1990	1991
a) Investissements	29,0 (33,9)	28,8 (36,7)	26,0 (36,6)
b) Assistance technique	12,5 (12,5)	13,7 (13,7)	11,0 (11,0)
c) Budget de l'Etat	23,3 (33,8)	26,8 (24,0)	16,5 (17,0)
Part consacrée à l'allégement de la dette	2,3 (4,8)	3,1 (1,5)	- (-)
<b>Total (a + b + c)</b>	<b>64,8 (80,2)</b>	<b>69,3 (74,4)</b>	<b>53,5 (64,6)</b>

Source : Ministère des finances et Ministère de l'économie et du plan. République centrafricaine.

21. Les chiffres ci-dessus font apparaître qu'au cours de la période 1989-1991, la République n'a pas reçu autant d'aide extérieure qu'elle le prévoyait et que le montant total était moins élevé que pour les deux années précédentes.

4. Evaluation des besoins non satisfaits et propositions tendant à y répondre

22. Les besoins du pays pour 1992 représenteraient, selon les estimations préliminaires, 59,8 milliards de francs CFA. Diverses sources intérieures et extérieures devant fournir 32,2 milliards de francs CFA, il subsiste un déficit de 27,6 milliards de francs CFA.

/...

23. Pour aider la République centrafricaine à atteindre ses objectifs sociaux, économiques et financiers, la communauté internationale pourrait prendre les mesures ci-après :

a) S'acquitter rigoureusement des engagements pris par les donateurs à la Table ronde d'avril 1991;

b) Fournir un appui au Gouvernement pour la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel renforcé;

c) Apporter un appui dans le cadre des consultations sectorielles prévues. Mettre en oeuvre les mesures prévues dans le cadre des activités consécutives aux consultations sur le développement rural tenues en juin 1989 et sur les transports et l'entretien des routes, tenues en mars 1990, à la suite de la Table ronde de juin 1987.

### C. Tchad

#### 1. Généralités

24. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a pris en considération les effets de la guerre et des récentes calamités et catastrophes naturelles au Tchad, qui ont compromis les efforts de reconstruction et de développement du Gouvernement. Dans sa résolution 46/171, elle a notamment prié le Secrétaire général d'évaluer les besoins d'ordre humanitaire des personnes déplacées au Tchad et a demandé de nouveau à la communauté internationale de contribuer au relèvement et au développement du pays.

#### 2. La situation économique

25. L'économie tchadienne demeure extrêmement fragile, en dépit des efforts déployés dans le pays et de l'assistance accordée pour redresser la situation. Malgré les plans d'application des mesures visant à réduire les dépenses militaires, stabiliser les salaires et restructurer les finances publiques, le déficit du budget national actuel a atteint en 1991 le chiffre record de 25,4 milliards de francs CFA. Un autre élément traduit aussi l'aggravation de la situation financière au Tchad, c'est l'augmentation du volume de la dette extérieure qui représente 35 % du PNB. Les plans visant à redresser, restructurer ou liquider les entreprises du secteur public ne sont pas arrivés au stade de l'exécution.

26. D'un autre côté, la production agricole du Tchad a bénéficié d'une bonne pluviosité pendant la campagne 1990-1991. En 1991, la production de graines de coton, principale culture marchande, a augmenté de 38 % par rapport à l'année précédente. Mais avec la saturation des usines de traitement au Tchad et les prix mondiaux du coton à la baisse, les recettes de coton ont baissé de 2,7 milliards de francs CFA par rapport à cette même année. La production de bétail, deuxième source de revenus pour le Tchad, a augmenté de 2,7 %. La production industrielle n'a pas progressé.



### 3. La situation des réfugiés et les besoins alimentaires

27. La production de céréales a augmenté au Tchad en 1990-1991, en comparaison de 1989-1990; cependant, les résultats ne suffisent toujours pas pour subvenir aux besoins de la population tchadienne, qui s'accroît rapidement par suite des taux élevés de fécondité et du retour dans le pays d'un grand nombre de réfugiés tchadiens. En 1991, 449 280 réfugiés tchadiens ont été rapatriés, 12 000 autres doivent retourner en 1992 ou au début de 1993. Les besoins alimentaires immédiats de ces réfugiés sont estimés à 83 000 tonnes de céréales. Pour satisfaire l'ensemble des besoins alimentaires, 106 000 tonnes de céréales sont demandées à la communauté internationale.

### 4. Le système des tables rondes

28. Pendant la troisième table ronde de donateurs pour le Tchad, qui s'est tenue à Genève les 19 et 20 juin 1990, sept thèmes ont été désignés pour faire l'objet de consultations sectorielles au Tchad pendant les années 1990-1993. Les consultations sur l'enseignement, la formation et l'emploi se sont tenues en novembre 1990. Les révisions apportées au programme sont prêtes pour exécution. Les consultations sur la coopération technique se sont tenues en novembre 1991. Pour les autres secteurs, le calendrier ci-après a été établi pendant la réunion d'examen sur place qui s'est tenue en mars 1992 :

- a) Santé et affaires sociales, juin 1992;
- b) Promotion du secteur privé, octobre 1992;
- c) Environnement et désertification, décembre 1992;
- d) Développement rural, sécurité alimentaire et ressources en eau, janvier 1993;
- e) Urbanisme et assainissement, janvier 1993.

Un huitième thème est à l'étude : l'intégration des femmes dans le développement.

### 5. Autres formes d'assistance des organismes des Nations Unies

29. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) continue de chercher des solutions durables aux problèmes des réfugiés en encourageant le rapatriement volontaire et la réinsertion. En 1992, quelque 12 000 réfugiés tchadiens sur 20 000 au total se sont inscrits pour revenir volontairement des pays voisins. A la mi-mai, 3 412 d'entre eux avaient été rapatriés; les autres pourraient décider de revenir après la saison des pluies, peut-être pendant le dernier trimestre de 1992 ou au début de 1993. Ceux qui sont revenus sont maintenant installés dans leur région d'origine. L'Islamic Africa Relief Agency (Agence islamique de secours pour l'Afrique) a

/...

fourni une assistance médicale pendant le rapatriement. L'aide du HCR a consisté à assurer le transport vers la destination finale et à fournir des articles ménagers, des graines et des outils agricoles, tels que houes, haches et machettes.

30. Le programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) porte notamment sur la sécurité alimentaire, la préservation du milieu, la lutte contre la désertification, le renforcement des institutions rurales, le développement des ressources humaines et la campagne en faveur d'une meilleure nutrition. Avec l'assistance technique de la FAO, le Gouvernement tchadien prépare un programme général de sécurité alimentaire. Une première phase d'évaluation a été achevée et des propositions d'action précises seront présentées à un séminaire national, en octobre 1992. Un projet de programme, contenant des propositions précises de projets à financer par des ressources extérieures, sera présenté au Gouvernement en décembre 1992. Après approbation, le programme sera diffusé comme document de base des consultations de la table ronde sur la sécurité alimentaire. L'Organisation exécute 19 projets techniques au Tchad, évalués à 28,6 millions de dollars au total, dont huit projets, évalués à 1,2 million de dollars, sont financés grâce au programme de coopération technique de la FAO.

31. Le Programme alimentaire mondial (PAM) exécute trois projets de développement au Tchad, qui portent sur l'éducation, l'alimentation des groupes vulnérables et le développement rural; ces trois projets sont évalués respectivement à 23,9, 4,5 et 2,4 millions de dollars. En 1991, 167 000 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire d'urgence, grâce à une allocation de 10 000 tonnes de céréales. En 1992, 10 000 rapatriés bénéficient de la distribution d'une réserve de 1 800 tonnes, qui a été constituée en 1991. Une contribution bilatérale de plus de 5 000 tonnes de céréales doit être distribuée en 1992, pour aider à remédier aux pénuries alimentaires dans le sud-ouest tchadien.

32. En 1991, la contribution du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Tchad s'est élevée à 4 195 400 dollars. Les activités sont centrées sur la mobilisation sociale en vue d'améliorer la qualité de la vie des enfants et des femmes. Les programmes de vaccination ont pu être considérablement élargis dans certaines régions. En collaboration avec Radio Rurale et Radio Nationale Tchad, l'UNICEF produit et diffuse des programmes pédagogiques, organise des séminaires et aide à la formation du personnel de Radio Rurale.

33. Les contributions du PNUD au Tchad se sont élevées à un montant total de 10,3 millions de dollars en 1991; les activités du programme étaient principalement axées sur le suivi de la troisième table ronde de donateurs pour le Tchad, qui s'est tenue en juin 1990, notamment sur l'instauration d'un dialogue avec le personnel de contrepartie et sur d'autres activités de mobilisation et de coordination de l'assistance.

34. La contribution totale du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) au Tchad s'est élevée à 1 million en 1991, y compris le financement de la construction d'une école nationale de santé publique.

35. Le Département du développement économique et social exécute au Tchad 12 projets, évalués à 3,7 millions de dollars, dans les domaines suivants : développement social, statistiques, énergie, ressources en eau et ressources minérales. Dans le cadre de ces projets, 33 ressortissants tchadiens ont été suivre une formation dans d'autres pays en 1991.

## 6. Autres donateurs

36. D'après des estimations, l'assistance bilatérale au Tchad a augmenté en 1991 de plus de 30 % par rapport à 1990.

### D. Madagascar

#### 1. Généralités

37. Dans sa résolution 45/230, l'Assemblée générale a noté que les efforts de développement économique et social de Madagascar étaient contrecarrés par les effets négatifs des cyclones et inondations qui ravagent régulièrement ce pays et que l'exécution des programmes de reconstruction et de relèvement exigeait la mise en oeuvre de moyens importants qui dépassaient les possibilités réelles du pays. L'Assemblée a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne et accroisse son assistance à Madagascar afin de répondre aux besoins identifiés. Pendant la période 1991-1992, Madagascar a été victime et d'un cyclone et de la sécheresse.

#### 2. Le cyclone Cynthia

38. En février 1991, l'ouest de Madagascar a été touché par le cyclone Cynthia. Deux zones en particulier ont été atteintes : Mahahunga et Morondava. Les pays, les institutions et les organismes donateurs ont rapidement fourni une assistance. Plusieurs d'entre eux ont envoyé des missions dans les deux régions pour évaluer les dégâts et identifier les besoins les plus urgents.

39. En ce qui concerne Mahahunga, l'une des principales régions productrices de riz de Madagascar, la mission a conclu qu'une aide alimentaire d'urgence n'était pas nécessaire. Toutefois, les pluies très violentes avaient gravement touché le secteur agricole : dommage aux terres cultivées, perte de bétail et surtout perte d'une énorme quantité de semences. Les donateurs ont considéré que cette perte constituait un problème prioritaire et, pour y remédier, l'Agency for International Development des Etats-Unis et le Fonds français d'aide et de coopération ont distribué 430 tonnes de semences. La mission envoyée à Mahahunga a conclu que les conséquences du cyclone se feraient sentir à moyen terme et que, plus qu'une intervention d'urgence, il fallait mettre en place des mesures de développement rural.

/...

40. Dans la région de Morondava, aussi bien la ville que les zones d'amont ont été inondées. Comme le barrage de Dabara a cédé, les eaux sont montées sans contrôle, endommageant gravement l'infrastructure rurale : un canal de 70 kilomètres, alimenté par le barrage de Dabara, qui avait été gravement endommagé et affaibli par les inondations, irrigue près de 10 000 hectares de rizières.

#### Assistance reçue

41. L'assistance internationale a d'abord été centrée sur l'aide alimentaire, les médicaments et les produits médicaux nécessaires pour faire face à la situation d'urgence, après quoi il fallait donner la priorité à la remise en état du canal de Dabara, qui permet à quelque 100 000 personnes de conserver leur mode de vie. On a donc créé un programme de vivres contre travail, avec l'aide du PAM, du PNUD, de la Coopération suisse, de la Caisse centrale de coopération économique de la France et de l'Agency for International Development des Etats-Unis.

42. En avril 1992, une mission d'évaluation financée par la Coopération suisse a été dépêchée pour évaluer la situation et rassembler les informations qui permettraient aux donateurs de décider de leurs activités de suivi. La mission a indiqué dans son rapport que les donateurs avaient bien réagi à la situation d'urgence et que le choix d'un programme de vivres contre travail s'était avéré excellent. Plus de 350 000 jours/homme avaient été investis dans la remise en état du réseau d'irrigation. Le nettoyage du canal principal était achevé mais il fallait encore des travaux de réaménagement pour que l'eau circule bien.

#### Les besoins restant à satisfaire et les propositions précises pour y répondre

43. Selon le rapport de la mission d'évaluation, il était nécessaire d'intervenir dans deux secteurs, dont l'un est la remise en état complète du réseau d'irrigation. La mission a jugé que certains travaux pouvaient se poursuivre dans le cadre du programme de vivres contre travail mais que d'autres devaient être confiés à une entreprise commerciale. Plusieurs possibilités ont été proposées aux donateurs, pour examen, en ce qui concerne la façon d'exécuter les travaux, la durée nécessaire et les coûts.

44. Le deuxième secteur identifié était la mise en place d'un système de gestion des eaux rationnel et bien structuré, qui permettrait d'exploiter l'eau de façon satisfaisante en toute saison.

45. A la mi-mai 1992, les institutions et les organismes donateurs ont tenu des consultations en vue de choisir entre les options proposées et de prendre des engagements pour la poursuite des travaux nécessaires. Il faut souligner que si les travaux s'arrêtent avant la remise en état du réseau d'irrigation, on aura gaspillé les efforts, le travail et l'argent investis jusqu'ici.

### 3. La sécheresse

46. Madagascar a connu un régime pluvial défavorable en 1990-1991, puis une grave sécheresse qui a duré un an. Pendant la campagne de 1991-1992, les pluies ont été tardives, ne commençant que vers la fin de janvier 1992 et les récoltes ne pouvaient être attendues que trois mois plus tard. Le régime pluvial défavorable que connaît Madagascar devrait causer de graves difficultés jusqu'en janvier/février 1993.

47. En mai 1992, une mission conjointe du Gouvernement et de plusieurs donateurs s'est rendue dans les régions les plus touchées par la sécheresse, dans le sud de Madagascar.

#### Interventions prioritaires de la communauté internationale

48. Les interventions prioritaires étaient de deux sortes : fournir des vivres pour répondre aux besoins urgents des populations touchées dans le sud et élaborer, en consultation avec le Gouvernement, des politiques de développement à moyen et à long terme pour le sud.

#### Assistance fournie

49. En avril 1991, l'Allemagne a fourni environ 250 000 dollars au PAM pour acheter sur place des vivres et les distribuer aux personnes les plus gravement touchées. Du début d'octobre 1991 jusqu'en mars 1992, le PAM a distribué 15 000 tonnes de riz venant des Etats-Unis d'Amérique, et 570 tonnes de maïs, fourni par la Communauté économique européenne. En mars/avril 1992, grâce à des ressources fournies par l'Allemagne et la Banque mondiale, le PAM a fait le nécessaire pour acheter sur place et distribuer 2 600 tonnes de maïs, dont la moitié était distribuée au 10 mai 1992. Pour aider à remédier à la situation provoquée par l'arrivée tardive des pluies de 1991-1992, un envoi de 5 500 tonnes de maïs, en provenance des Etats-Unis, devait arriver à Madagascar vers la deuxième moitié de juin 1992.

#### Besoins à satisfaire et propositions précises pour y répondre

50. Pour la période qui va de la mi-mai 1992 à la mi-février 1993, on estime que les besoins alimentaires non couverts sont les suivants : 15 200 tonnes de maïs et 1 050 tonnes de haricots à acheter sur place, à un coût d'environ 5 millions de dollars; et 42 840 tonnes de maïs et 7 140 tonnes de haricots à importer, à un coût de 11 715 000 dollars. Par ailleurs, des mesures d'urgence s'imposent sur le plan sanitaire; il faut en particulier assurer l'approvisionnement en eau potable. On considère que le Gouvernement et les donateurs devront prendre des mesures pour prévenir le retour saisonnier de situations de ce genre à l'avenir.

/...

### III. BUREAU REGIONAL POUR LES ETATS ARABES

#### A. Djibouti

##### 1. Aperçu

51. Dans sa résolution 46/175, intitulée "Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti", l'Assemblée générale a noté que les efforts de développement économique et social de Djibouti étaient contrecarrés non seulement par sa position géographique et par la nouvelle situation internationale critique, mais aussi par les effets des pluies torrentielles et des inondations qui ravagent périodiquement ce pays. L'Assemblée a noté aussi avec préoccupation que la situation à Djibouti s'était ressentie des événements récemment survenus dans la corne de l'Afrique, et du déferlement récent de plus de 95 000 personnes déplacées hors de leur pays, qui soumettait la fragile infrastructure économique, sociale et administrative du pays à de graves tensions. L'Assemblée demandait que l'on fasse une réévaluation des besoins de Djibouti en vue de formuler des programmes de redressement, de reconstruction et de développement. L'Assemblée demandait aussi à la communauté internationale d'apporter une aide importante à Djibouti.

##### 2. Incidences de la crise du golfe Persique

52. Le rapport du Secrétaire général (A/46/316, sect. III) analysait l'incidence de la crise du Golfe sur l'économie de Djibouti, qui se manifestait par ses effets sur les coûts de l'énergie, sur les coûts du transport et des voyages aériens et maritimes, sur les recettes publiques, sur le secteur commercial non structuré et sur les projets de développement qui devaient être financés par le Koweït ou par l'Iraq et qui avaient été retardés ou abandonnés. L'économie subit encore les effets de cette crise.

##### 3. Réfugiés et personnes déplacées

53. La situation dans la corne de l'Afrique a entraîné un afflux de plus de 100 000 réfugiés et personnes déplacées à Djibouti, dont la population a brusquement augmenté de 20 %. Cet exode a exacerbé la pénurie alimentaire déjà grave due à la sécheresse.

54. Devant l'acuité grandissante de la crise humanitaire dans la corne de l'Afrique, le Secrétaire général a dépêché en juin 1991 une mission interinstitutions pour évaluer les besoins immédiats d'aide humanitaire dans la région. Il a lancé en septembre 1991 un appel à l'aide en faveur de la corne de l'Afrique sur la base des besoins recensés par cette mission. Depuis cet appel, dans de nombreuses régions de la corne de l'Afrique, la situation s'est encore aggravée. Un bilan de la situation a été fait en janvier 1992, et l'ONU a lancé un nouvel appel. Le document de l'ONU 3/ donne le détail des activités urgentes et prioritaires qui devraient être entreprises dans la région par le système des Nations Unies, et l'état des ressources nécessaires pour les mener à bien en 1992. Le document souligne que, si le financement

nécessaire est important, les besoins recensés ne représentent qu'une petite partie de l'aide humanitaire requise. L'appui total des donateurs est nécessaire si l'on veut au moins satisfaire les besoins tout à fait élémentaires et minimaux qui ont été reconnus.

55. Comme l'indique le document, la réponse des Nations Unies aux besoins de Djibouti, qui ne couvre certes qu'une partie des interventions demandées, peut néanmoins avoir un impact majeur si elle est replacée dans un contexte régional. A Djibouti, six projets ont été proposés par la mission de l'Organisation des Nations Unies en vue d'un financement prioritaire, pour un coût estimatif total de 10,6 millions de dollars, comme il est indiqué ci-après :

a) Assistance multisectorielle aux réfugiés. Ce projet, qui coûterait 2,3 millions de dollars et serait exécuté entre février et juillet 1992, a pour but d'aider 33 000 réfugiés se trouvant dans des camps à Djibouti, d'améliorer l'équipement de ces camps et de dispenser un enseignement primaire;

b) Aide alimentaire aux réfugiés. Le projet proposé, réalisé entre février et décembre 1992, coûterait 2,1 millions de dollars;

c) Remise en état des ports et de la voie ferrée. Pour un coût estimatif de 5 075 000 dollars, ce projet, qui serait réalisé entre février et décembre 1992, a pour but d'améliorer la manutention des secours acheminés vers l'Ethiopie;

d) Renforcement des services dans les domaines de la santé publique, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement. Pour un coût estimatif dépassant à peine 500 000 dollars, ce projet serait exécuté entre février et juillet 1992;

e) Remise en état des services sanitaires des zones frontalières. Ce projet qui serait réalisé en six mois coûterait 280 000 dollars et consisterait à rénover quatre dispensaires situés dans les zones frontalières par lesquelles passent les réfugiés;

f) Lutte contre la tuberculose. Pour un coût estimé à 306 000 dollars, pendant une période de six mois, la proposition consisterait à traiter 1 000 cas de tuberculose et à mettre en place une surveillance nutritionnelle dans les camps de réfugiés.

56. On trouvera dans l'appel commun interorganisations, dont on peut se procurer un exemplaire au Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, une description de la situation à Djibouti à la suite des événements intervenus dans la corne de l'Afrique, ainsi que le détail des six projets mentionnés ici.

#### 4. Aide internationale à la reconstruction et au développement

##### Aide projet

57. A la suite des inondations qui ont ravagé Djibouti en avril 1989, les autorités, avec l'aide des donateurs, ont pris d'importantes mesures de reconstruction et de remise en état. Un deuxième projet de développement réalisé par plusieurs donateurs pour la ville de Djibouti a été approuvé dans le courant de 1991-1992. D'un coût de 45,5 millions de dollars, ce projet, qui sera réalisé entre 1992 et 1997, consistera dans des travaux d'assainissement et de construction de logements à bon marché en faveur de 80 000 habitants de la ville. Les principaux donateurs sont la France, qui apporte 14,6 millions de dollars, la Banque mondiale, qui fournit 11,2 millions de dollars sous forme d'un prêt de l'Association internationale de développement (IDA), et la Communauté économique européenne (10,5 millions de dollars); un financement additionnel sera fourni par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et les fonds arabes.

58. Un projet de construction d'habitations à bon marché, d'un coût de 4,5 millions de dollars financé par le PNUD et par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), sera réalisé entre 1991 et 1994 et consistera à organiser dans les quartiers pauvres de Djibouti des opérations d'autoconstruction.

59. Des travaux d'assainissement et de drainage en cours, à concurrence de 13,3 millions de dollars, sont financés par la Banque africaine de développement et ont pour but de protéger les canalisations d'eau urbaines de la pollution résultant des inondations causées par les fortes pluies.

##### Le processus de table ronde

60. Après l'approbation du plan de développement national 1991-1995, le Gouvernement a eu des entretiens préliminaires avec les responsables du PNUD au sujet de la convocation d'une deuxième table ronde qui pourrait avoir lieu en 1993. Des consultations sectorielles avec certains donateurs, à cette table ronde, sont également envisagées.

#### B. Yémen

##### 1. Aperçu

61. Dans sa résolution 46/174, intitulée "Assistance spéciale au Yémen", l'Assemblée générale s'est vivement inquiétée des graves conséquences économiques et sociales du retour d'un très grand nombre de rapatriés à un moment où le Yémen se trouvait dans une situation économique critique. Elle a noté le retour dans leur pays d'un million environ de Yéménites expatriés, par suite de la situation entre l'Iraq et le Koweït, ainsi que l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés et de rapatriés chassés de la corne de l'Afrique par les événements récemment survenus dans cette région. Dans la même résolution, l'Assemblée engageait la communauté internationale à apporter

/...



au Yémen l'assistance spéciale voulue pour lui permettre de faire face à l'afflux de réfugiés et de rapatriés. Elle pria le Secrétaire général de contribuer à la mobilisation de ressources et d'établir un programme d'ensemble qui permette d'aider le Yémen.

62. Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Yémen (A/47/283-E/1992/83) donne des informations sur la refonte des politiques économiques suivies par ce pays à la suite de l'unification des deux Etats indépendants, le 22 mai 1990, ainsi que sur les difficultés sociales et économiques du pays.

## 2. Table ronde, 30 juin-1er juillet 1992

63. En consultation avec le PNUD, le Gouvernement yéménite a convoqué une table ronde de donateurs du Yémen, à Genève, le 30 juin et le 1er juillet 1992. L'importante documentation établie pour la circonstance offre aux donateurs potentiels une information détaillée sur la situation après l'unification et sur les principaux problèmes, avec une analyse des différents secteurs. Les domaines prioritaires de l'aide des donateurs sont indiqués. Une assistance financière, technique et autre au Yémen renforcera la capacité de son gouvernement de faire face à la situation sociale et économique grave qu'entraîne l'afflux massif de rapatriés et de réfugiés. La documentation établie pour cette table ronde est à demander au PNUD ou encore au Gouvernement yéménite.

## 3. Les rapatriés

### Incidences sur l'économie

64. La situation entre le Koweït et l'Iraq a entraîné le retour dans leur pays d'un million de Yéménites environ. La population du pays s'est ainsi brutalement accrue de 7 %, et cela a entraîné une grave surcharge des services sociaux et des équipements. La réduction de l'aide gratuite traditionnelle a compliqué la situation.

65. Si plus de 50 % des rapatriés sont retournés dans les campagnes, 25 % se seraient installés à leur retour dans quatre centres urbains. Le coût du logement a brusquement augmenté et la surpopulation s'est accentuée dans les villes.

66. Dans un premier temps, après août 1990, la situation d'urgence a suscité des besoins immédiats d'aide humanitaire. Mais les conséquences sociales et financières à long terme ne sont pas moins graves. La perte des devises apportées par les rapatriements de salaires, les exportations, les frais de raffinage et diverses autres sources, est estimée à 1 384 millions de dollars pour l'année 1990/91. De plus, le pays s'est trouvé brutalement confronté au problème de la réinsertion des rapatriés dans une situation sociale et économique déjà critique et à la nécessité de satisfaire la demande accrue de denrées alimentaires et de services et équipements sociaux essentiels.

L'aggravation du chômage est particulièrement sérieuse; le nombre de chômeurs devrait augmenter de 430 000, soit 10 % de la population active nationale, pour atteindre 1 million en 1993.

#### Action des pouvoirs publics

67. Le Gouvernement a réagi à cette crise en proclamant la situation d'urgence en décembre 1990 et en appliquant plusieurs mesures destinées à y remédier :

a) Une zone de réception a été organisée à l'intention des nouveaux arrivants et une aide leur a été donnée pour rentrer dans leur zone d'origine;

b) Un montant de 170 000 dollars environ a été prélevé sur le budget d'équipement de 1990 pour couvrir les dépenses récurrentes, et les crédits du budget de 1991 consacrés aux services sociaux ont été augmentés de 10 %;

c) Pour faire face à ce nouveau fardeau financier, un impôt spécial équivalant à une journée de traitement a été levé sur les fonctionnaires;

d) Un fonds spécial de 16,7 millions de dollars a été créé à la banque de crédit aux coopératives et à l'agriculture pour aider les agriculteurs rapatriés;

e) Des nouveaux lycéens et étudiants diplômés ont été détachés, comme instituteurs, pour enseigner 200 000 enfants d'âge scolaire environ, au moment où de nombreux enseignants étrangers sous contrat sont rentrés dans leur pays;

f) Une surtaxe de 5 % a été prélevée sur les importations.

68. Pour répondre aux besoins à plus long terme résultant de ce rapatriement massif, le Gouvernement yéménite a formulé avec l'aide du PNUD et de l'IDA un programme de relèvement d'urgence dont le but est de renforcer l'infrastructure sociale, de créer des emplois dans les secteurs tels que la construction de routes et la production alimentaire dans l'agriculture et la pêche. Le coût total est estimé à 245 millions de dollars. Pour la première phase de ce programme, qui mettra l'accent sur la construction de routes, l'agriculture, l'éducation et le logement, les dépenses sont estimées à 60,0 millions de dollars et plusieurs gouvernements et organismes donateurs fourniront sur ce total 52,6 millions de dollars, comme il est indiqué dans la section suivante.

#### Assistance internationale

69. Le financement que les donateurs apporteront au programme de relèvement d'urgence du Yémen se répartit comme suit, en millions de dollars des Etats-Unis : IDA, 33,0; USAID, 15,0; Allemagne, 4,2; et PNUD, 0,4, soit un total de 52,6 millions de dollars.

70. L'aide fournie par les organismes des Nations Unies est la suivante :

a) Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a aidé à coordonner l'aide humanitaire des institutions spécialisées en faveur de 125 000 rapatriés;

b) Le PNUD a financé, à hauteur de 400 000 dollars, un projet ayant pour but de renforcer le service de gestion des projets du programme de relèvement d'urgence;

c) L'UNICEF a fourni 160 000 dollars au fonds de réserve d'urgence en réponse à l'appel lancé par le Gouvernement en décembre 1990. Les fonds ont été utilisés pour acheter et transporter par avion 14 tonnes de troussees médicales pour les secours d'urgence dans la zone de Tihama. En outre, 100 000 dollars ont été prélevés dans le fonds de réserve d'urgence en janvier 1991 pour acheter des stocks de vaccins contre la rougeole et pour soutenir les équipes sanitaires dans la même région. En juillet 1991, l'UNICEF a offert des médicaments et des fournitures médicales pour lutter contre une épidémie de diarrhée grave dans deux gouvernorats du sud, et, en août 1991, le Fonds a offert pour 22 000 dollars de fournitures médicales. L'UNICEF maintiendra son appui en 1992;

d) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a offert des médicaments et des fournitures médicales pour lutter contre les épidémies de diarrhée et de choléra en particulier dans le gouvernorat de Mahra;

e) L'Organisation internationale du Travail (OIT) a envoyé sur place une mission d'enquête, d'évaluation des besoins et de formulation des projets au Yémen en décembre 1990; cette mission a formulé plusieurs recommandations concernant la réinsertion des rapatriés. En mai 1992, l'OIT a organisé avec le PNUD un séminaire sur l'aptitude du Yémen et de plusieurs autres pays de la région à maîtriser les migrations de main-d'oeuvre qu'a suscitées la crise du Golfe;

f) Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a financé en avril-mai 1991 un séminaire sur l'incidence socio-économique du retour des rapatriés;

g) La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé en décembre 1991 la réunion d'un groupe d'experts sur l'absorption des rapatriés, dans la région, l'accent étant mis sur les possibilités de l'industrie.

71. Plusieurs organisations non gouvernementales ont concouru aux secours d'urgence, le Ministère de la santé du Yémen coordonnant leurs activités.

#### 4. Les réfugiés

##### Situation actuelle

72. L'afflux au Yémen de réfugiés provenant de la corne de l'Afrique a commencé aux premiers mois de 1991. Actuellement, selon les définitions internationales, on compte entre 30 000 et 35 000 réfugiés, qui sont logés dans six camps et dans certaines villes du Yémen. Ces camps créent une demande supplémentaire de services sociaux et sanitaires, de médicaments et de fournitures médicales. La propagation des maladies et des épidémies est facilitée par les conditions de vie dans les camps, l'éducation des enfants présente plusieurs problèmes et un certain nombre de réfugiés, non reconnus comme tels aux termes de la définition internationale, cherchent à entrer dans le marché du travail yéménite.

##### Aide aux réfugiés

73. Le Gouvernement yéménite a une politique généreuse en matière d'asile, mais ne peut fournir une assistance financière.

74. Le HCR apporte une aide évaluée à 900 000 dollars en 1992 et sur ce montant des projets estimés à 700 000 dollars sont prévus pendant les six premiers mois de l'année. Le HCR procède à l'agrandissement du camp d'Aden et crée un nouveau camp à Mukalla pour aider à absorber l'afflux continu de réfugiés.

75. Le PAM fournit 546 tonnes d'aide alimentaire d'urgence évaluée à 260 000 dollars, de médicaments et de fournitures médicales, et dépêche sur place du personnel et des médecins.

76. La Banque islamique de développement a ouvert une école pour les enfants du camp d'Al-Khawkha.

#### IV. BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

##### Vanuatu

##### 1. Contexte

77. Dans sa résolution 45/230, l'Assemblée générale a noté que le développement économique et social de Vanuatu, pays en développement insulaire, continue de se heurter à de graves obstacles imputables notamment à la détérioration des termes de l'échange de ses produits d'exportation et à un taux de croissance démographique élevé joint à l'absence de main-d'oeuvre qualifiée. L'Assemblée a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne et accroisse son assistance afin de répondre aux besoins de ce pays.

/...

78. Le Gouvernement de Vanuatu achève actuellement d'élaborer un nouveau plan de développement quinquennal qui fixera ses priorités économiques et sociales pour les années à venir. Dans l'intervalle, le représentant résident du PNUD aux Fidji dresse le bilan suivant.

## 2. Principaux obstacles au développement

79. Il existe quatre principaux obstacles au développement de Vanuatu :

a) Le taux élevé de croissance démographique : compte non tenu des expatriés résidant à Vanuatu, le taux de croissance démographique s'établit à 2,9 %, ce qui est légèrement supérieur à la croissance du PIB réel;

b) L'absence de main-d'oeuvre qualifiée, pratiquement à tous les niveaux;

c) L'inadéquation des infrastructures : des investissements considérables sont nécessaires pour permettre au pays de mieux exploiter ses ressources naturelles et humaines;

d) La dépendance excessive du pays vis-à-vis de l'aide extérieure, qui sert à financer le gros du budget d'investissement de l'Etat et soutient le compte des opérations avec l'extérieur; il faudrait donc que l'épargne intérieure augmente considérablement pour assurer l'indépendance financière du pays.

## 3. Domaines d'intervention prioritaire pour la communauté internationale, besoins non encore couverts et mesures proposées

80. Neuf domaines prioritaires doivent bénéficier d'une assistance extérieure. Tous en ont bénéficié déjà, du moins jusqu'à un certain point, mais il reste à combler les lacunes ci-après :

a) Planification nationale et élaboration des politiques : un apport de compétences extérieures est nécessaire. A cette fin, il sera fait appel à des donateurs bilatéraux;

b) Gestion, réforme et ajustements économiques et financiers : des propositions ont été formulées par les organisations internationales et régionales, mais aucun programme n'a encore été élaboré;

c) Renforcement institutionnel de la Banque de développement de Vanuatu : il s'agit d'un programme en cours qui doit être poursuivi jusqu'à ce que cette banque soit institutionnellement solide et financièrement saine;

d) Tourisme, agriculture et industrie : le PNUD fournit une assistance technique en vue d'élaborer un plan-cadre pour le tourisme. D'autres financements bilatéraux seront sollicités pour aider à l'élaboration d'une politique dans les deux autres secteurs;

/...

e) Mesures à prendre pour mobiliser l'épargne intérieure : on prévoit que le FMI, la Banque de développement asiatique et la CESAP apporteront leur concours;

f) Mise en place d'infrastructures : les ressources financières allouées à ce secteur s'accroissent rapidement, mais une aide bilatérale sera encore nécessaire au cours des quelques années à venir;

g) Santé et population : les programmes de planification et de santé familiales devraient être maintenus avec le concours de l'UNICEF, de l'OMS et du FNUAP;

h) Services d'experts : l'apport de compétences professionnelles et techniques pendant la période de formation des Vanuatuans est essentielle et l'on continuera à faire appel à tous les donateurs actuels;

i) Formation et octroi de bourses : les donateurs actuels seront appelés à maintenir et accroître leur aide.

81. Si l'assistance extérieure est axée sur la satisfaction des besoins actuels de Vanuatu, il n'en reste pas moins beaucoup à faire pour que le pays soit autosuffisant sur le plan économique et institutionnel.

#### 4. Assistance reçue

82. Dans les années 80, l'assistance extérieure fournie à Vanuatu a d'abord été axée sur le développement de l'agriculture, de la sylviculture, des pêcheries et des services. Vers la fin de la décennie, cette aide s'est plutôt orientée vers le développement de l'industrie, des infrastructures et des ressources humaines. L'assistance extérieure fournie à Vanuatu, qui a totalisé 32,4 millions et 32,1 millions de dollars respectivement en 1989 et 1990, a été essentiellement consacrée à la mise en valeur des ressources humaines, au développement des transports, de l'agriculture, de la sylviculture et des pêcheries, et au renforcement de l'administration. Néanmoins, l'économie des pays donateurs marquant le pas, l'assistance extérieure a montré des signes de fléchissement au cours des dernières années. Cela est d'autant plus grave que Vanuatu, comme indiqué au paragraphe 79, est fortement tributaire de l'assistance extérieure dans la quasi-totalité des secteurs économiques.

### V. BUREAU REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

#### Equateur

##### 1. Contexte

83. Lors de sa première session ordinaire de 1987, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1987/17, dans laquelle il demande à la communauté internationale de participer pleinement à la reconstruction et au

/...

relèvement des zones ravagées par les séismes de mars 1987 en Equateur. Dans sa résolution 45/230, l'Assemblée générale a attiré l'attention sur les conséquences économiques et financières des séismes de mars 1987 et leur impact négatif sur la balance des paiements de l'Equateur, ainsi que sur les effets de la crise économique internationale sur le processus de développement économique et social de ce pays. L'Assemblée a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne et accroisse son assistance afin de répondre aux besoins de l'Equateur.

## 2. Les séismes de 1987

84. Comme indiqué dans le rapport de 1987 de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) intitulé "La catastrophe naturelle de mars 1987 en Equateur et ses effets sur le développement économique et social", deux facteurs principaux ont aggravé les conséquences des séismes, à savoir la dépendance économique de l'Equateur vis-à-vis des exportations de pétrole et les dégâts sans précédent causés aux infrastructures de transport du pétrole. Les pertes matérielles ont totalisé 890 millions de dollars, faisant de cette catastrophe l'une des plus destructrices jamais enregistrées dans le secteur énergétique. La reconstruction de l'oléoduc, qui a duré environ 10 mois, a mobilisé des ressources et des compétences nationales. Dans l'intervalle, le pétrole a été acheminé par d'autres voies à travers la Colombie.

85. Après la catastrophe de 1987, il est apparu que des améliorations notables pouvaient être apportées au système de défense civile de l'Equateur et un débat a été engagé sur plusieurs propositions visant à améliorer ses capacités d'intervention. Pour la première fois, le plan de développement national pour la période 1989-1992 a pris en compte le facteur risque dans le processus de planification et la nécessité de mener des recherches scientifiques sur les catastrophes naturelles susceptibles d'arrêter ou d'inverser, dans un pays, le processus de développement socio-économique.

## 3. Evaluation de l'assistance effectivement reçue

86. La coopération internationale a été axée sur les secours d'urgence et le relèvement du pays. Toutes les zones sinistrées du pays ont bénéficié de l'aide humanitaire, qui a été rapide et généreuse : fonds, vivres, lits, tentes, couvertures, systèmes d'éclairage, médicaments, matières plastiques, moteurs de bateau et vêtements.

87. L'oeuvre de reconstruction se poursuit depuis plusieurs années. On en a profité pour améliorer les établissements humains, non seulement en ayant recours à des techniques appropriées, mais également en appliquant un concept général d'habitat qui intègre des éléments aussi indispensables comme les projets générateurs de revenus pour les populations rurales défavorisées, la protection de l'environnement et la formation des femmes.

88. Un projet de coopération technique est actuellement en cours afin de cartographier les zones à risque : séismes à Guayaquil, inondations à Cuenca, éruptions volcaniques à Pichincha et Tungurahua, et tsunamis à Esmeraldas. Dans le cadre de ce projet, on étudie également les dégâts que pourraient causer des glissements de terrain à Quito. Tous ces sous-projets comprennent des éléments de formation de cadres et de sensibilisation du public. De plus, plusieurs organisations suivent l'évolution des volcans les plus actifs.

4. Evaluation des besoins non encore couverts et propositions concrètes pour y répondre de façon efficace

89. Le Gouvernement et la communauté internationale s'emploient à donner une orientation nouvelle à leur action en privilégiant non plus la fourniture de secours mais les mesures destinées à rendre l'Equateur moins vulnérable aux catastrophes naturelles. Il est très difficile au Gouvernement de parer à toutes les éventualités au niveau national en raison de la diversité des catastrophes naturelles susceptibles de frapper l'Equateur et des investissements qui seraient nécessaires à atténuer leurs effets. Une fois recueillies toutes les données sur les risques et les pertes potentielles en vies et en matériel et les études de faisabilité achevées, le Gouvernement prévoit d'investir en priorité dans les équipements permettant de réduire le degré de vulnérabilité du pays. Pour le moment, ce projet n'a reçu qu'un début d'exécution.

90. L'adoption d'un code réglementant la construction des édifices serait des plus utiles. Malgré l'impact positif qu'aurait cette même, il sera très difficile de surveiller et de contrôler le nombre important d'habitations édifiées spontanément. A cet égard, plusieurs campagnes d'information ont été organisées sur les techniques de construction les plus appropriées.

91. Peu de zones urbaines sont dotées d'un plan d'urbanisation et ceux-ci ne prennent pas tous en compte le facteur risque. Aussi faudrait-il (outre l'administration centrale) associer progressivement les autorités locales aux programmes de formation.

92. Plusieurs propositions destinées à améliorer les capacités d'intervention du système de défense civile ont été formulées, mais aucune n'a pour l'instant été adoptée. Le Gouvernement mène des consultations avec plusieurs pays donateurs sur d'autres programmes de formation à la recherche et au sauvetage.

93. Dans le domaine de la planification préalable aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, différentes organisations internationales examinent la possibilité de mener des actions dans le cadre du cinquième programme de pays du PNUD pour l'Equateur, à partir de l'expérience acquise et des enseignements tirés du programme de formation à la gestion des catastrophes mis en oeuvre en 1991.



Notes

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

2/ Voir Rapport de la seconde Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990 (A/CONF.147/18), première partie.

3/ Programme spécial d'urgence en faveur de la corne de l'Afrique, Appel global interorganisations, Nations Unies, 1er février 1992.

-----